

**Selon ses ressources budgétaires, le Ministère peut exceptionnellement apporter une aide financière à des projets :**

- présentés après la période de 12 à 18 mois;
- ne constituant pas une tournée, mais permettant la participation d'artistes canadiens dans des événements d'une importance artistique internationale;
- présentés dans des réunions importantes rassemblant des organisations d'accueil de spectacles;

Le Ministère encourage les artistes ou compagnies à rechercher également auprès de gouvernements provinciaux ou municipaux ou auprès de corporations canadiennes des revenus supplémentaires pouvant contribuer au financement des projets.

Toute aide financière accordée par le Ministère dépend des budgets mis à sa disposition.

Les projets présentés au Ministère sont étudiés par le Comité consultatif pour les relations culturelles avec l'étranger qui juge de la qualité artistique de la compagnie, du groupe ou de l'artiste, détermine s'il est indiqué d'effectuer une tournée et se prononce sur le choix des pays à inscrire au programme.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

Le responsable des arts de la scène  
Direction des affaires culturelles  
Ministère des Affaires extérieures  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G2  
Tél. : (613) 992-9947